

**DÉCISION DE NON-OPPOSITION À UNE  
DÉCLARATION PRÉALABLE  
PRONONCÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

A-2022-244

DESCRIPTION DE LA DÉCLARATION	
Déposée le 05/11/2022,	
Par :	Monsieur BERETTI Arnaud
Demeurant :	51, Rue de Verdun 78420 Carrières-sur-Seine
Pour :	Isolation extérieure sur 2 façades de la maison.
Sur un terrain sis :	51, Rue de Verdun 78420 Carrières-sur-Seine (cadastré BN5)

Référence dossier
@ N° DP 78124 22 G0153

Destination : Habitation



**MONSIEUR LE MAIRE DE CARRIÈRES-SUR-SEINE,**

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants, et R421-1 et suivants,  
Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 10/02/2014 et modifié le 12/04/2021,  
Vu la déclaration préalable référencée ci-dessus,  
Vu l'avis favorable de l'Inspection Générale des Carrières en date du 01/12/2022 (copie ci-jointe),

**ARRÊTE,**

**Article 1 :** Il n'est pas fait opposition aux travaux décrits dans la déclaration préalable.

**Article 2 :** Toutes autorités administratives, les agents de la Force Publique compétents, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera notifiée au pétitionnaire par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal. Un extrait du présent arrêté sera, en outre, publié par voie d'affichage à la Mairie, dans les huit jours de sa notification et pendant une durée de deux mois.

A Carrières-sur-Seine, le 05 DEC. 2022



**Pour le Maire,  
Par délégation,  
L'adjoint en charge de l'Urbanisme,  
la Sécurité, et la Voirie,  
Michel MILLOT**